

## PROCES VERBAL

L'an deux mil seize, le jeudi 16 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. BEAUCAMP Benoît, M. POINTEL Daniel

Etait absent : M. ROGER Jérémy

Mme EDDE Noémie est élue secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### ORDRE DU JOUR

#### **1 – RACCORDEMENT RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu du collectif des usagers de Grugny, Frichemesnil et la Houssaye Beranger concernant le réseau d'assainissement collectif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas donner suite à la demande du collectif.

#### **2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2015 arrêté à :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	=	346 554,50 €
Recettes	=	398 156,79 €
Résultat de l'exercice	=	51 602,29 €
Résultat cumulé (excédent)	=	137 440,26 €
Solde à reporter en fonctionnement	=	74 190,39 €

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	=	59 630,51 €
Recettes	=	92 098,97 €
Solde restes à réaliser	=	164 752,00 €
Résultat de l'exercice	=	32 468,46 €
Résultat cumulé (excédent)	=	101 502,13 €

Le résultat de clôture des 2 sections de l'exercice 2015 est de 238.942,39 €.

M. le Maire est sorti de la salle et le Conseil Municipal sous la présidence de Mme GAUTHIER Odile a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2015.

### **3 – SDE : Groupement d'achat 2016 de fournitures d'électricité pour les bâtiments**

#### **Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités :**

- Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
- vu le code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,
- vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,
- vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- vu le code des marchés publics et notamment son article 8,
  - Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de LA HOUSSAYE BERANGER d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,
  - Considérant qu'eu égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

#### **Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- Décide l'adhésion de la commune de LA HOUSSAYE BERANGER au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,
- Décide d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de LA HOUSSAYE BERANGER et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont LA HOUSSAYE BERANGER est partie prenante,
- Autorise M. le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

### **4 – Association vacances aux villages**

M. le Maire lit le courrier reçu de M. Alfonso LEONIO, Président de l'Association Vacances aux villages, qui sollicite une avance de trésorerie basée sur la subvention annuelle.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents décident de verser la somme de 500 € comme avance de trésorerie.

### **5 – Département : Fond d'aide**

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande du Département concernant le Fond d'Aide aux jeunes pour l'année 2016.

Ce sont les jeunes de 18 à 25 ans résidant en Seine-Maritime qui présentent à la fois, des difficultés d'insertion sociale et d'insertion professionnelle, qui ne sont pas bénéficiaires du RSA et ne peuvent être aidés par leur famille. Ces personnes doivent être en démarche active d'insertion.

Les étudiants et les élèves ne sont pas des publics prioritaires.

Les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable.

## **6 – Bibliothèque**

M. le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal pour offrir un cadeau à la personne qui fait la lecture aux enfants de la bibliothèque 3 heures par mois.

Le conseil municipal décide d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 150 € chez CULTURA.

## **7 – Remplacement du système de chauffage de la salle polyvalente**

M. le Maire donne lecture de la proposition de prix pour la réalisation d'une mission visant à remplacer le système de chauffage de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'établir des devis avec l'aide de M. Thomas DELAHAYE afin d'étudier la possibilité du remplacement du mode de chauffage dans la salle polyvalente selon le coût des travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- a) Le conseil municipal accorde à l'unanimité des membres présents une subvention de voyage de 80€ d'un enfant de la commune pour un voyage scolaire
- b) Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé M. le Maire donne lecture du devis concernant l'allée en béton donnant à l'église.  
Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour que l'entreprise SARL JH2P exécute ces travaux.
- c) M. le Maire lit le courrier d'un administré qui demande un ralentisseur à la Bouteillerie.  
Le conseil municipal donne un avis défavorable.
- d) M. le Maire donne lecture du devis concernant les illuminations de Noël. La location et la prestation sont conclues pour une durée de 3 ans.  
Le conseil municipal donne un avis favorable.
- e) M. le Maire communique à la commission scolaire la date de la réunion à Frichemesnil sur le devenir des écoles.
- f) M. le Maire communique à la commission des travaux la date pour le résultat de l'appel d'offres pour le projet de la nouvelle école.
- g) M. le Maire invite le conseil municipal en présence de Pascal MARTIN pour le devenir des communautés de communes.
- h) Mme GAUTHIER Odile demande au conseil municipal si la distribution des prix peut avoir lieu dans la classe le lundi 4 juillet.  
Après avoir délibéré le conseil municipal décide de faire comme avant avec 9 voix contre le changement et 2 pour ce changement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 22h40